

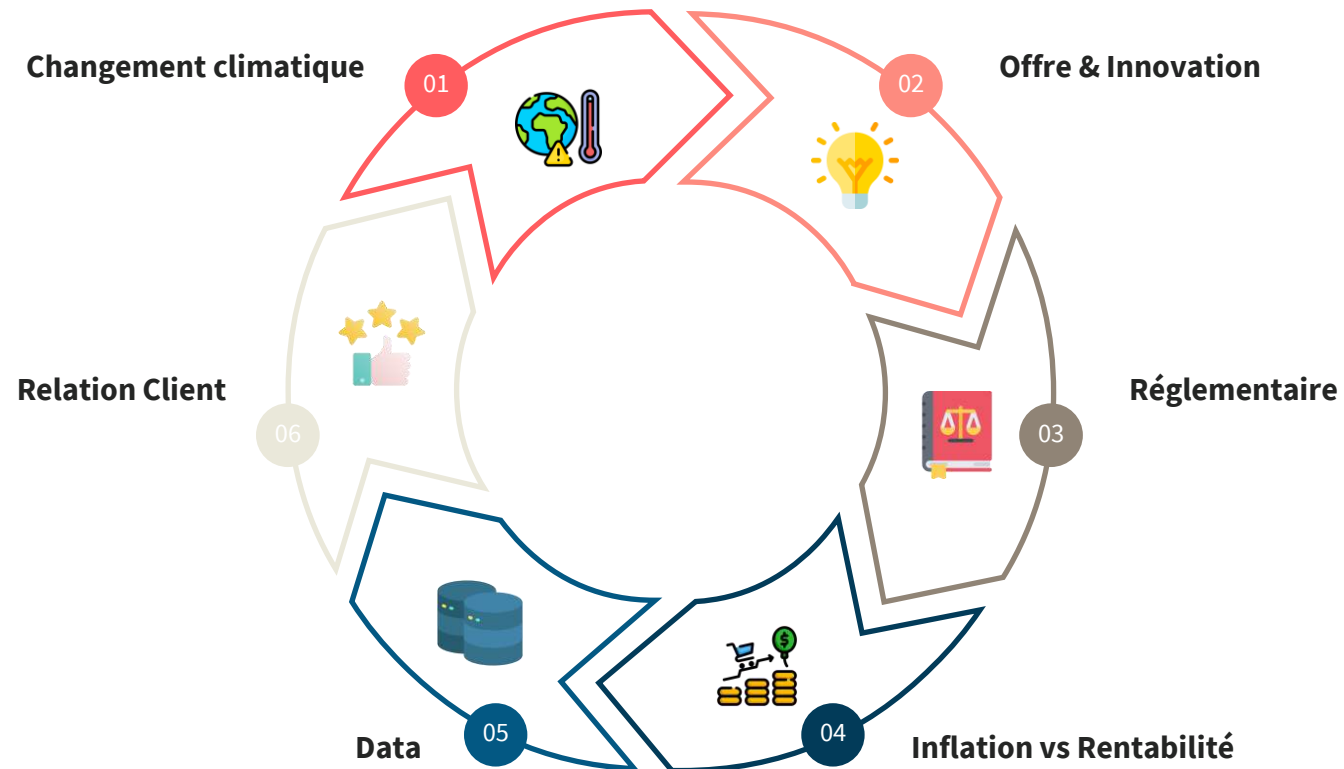
**ASSURANCE**

# **6 tendances clés à suivre en 2024**

Février 2024

## Aurexia revient sur 6 tendances clés du secteur de l'assurance à suivre en 2024

Aurexia est un cabinet de conseil en management de projet et stratégie opérationnelle. Depuis 18 ans, nous accompagnons nos clients du monde de la banque et de l'assurance dans la veille, l'analyse stratégique, le cadrage et le pilotage de leurs enjeux métiers, organisationnels et réglementaires. Nos 140 consultants répartis dans les bureaux de Paris, Nantes, Londres, Luxembourg, Hong Kong et Singapour bénéficient d'une excellente vision métier et organisationnelle des secteurs de la banque et de l'assurance associée à une forte capacité à proposer des solutions.





En partenariat avec Météo-France, la CRR a dévoilé les résultats de son étude portant sur l'impact du changement climatique sur le coût des catastrophes naturelles à horizon 2050. **La sinistralité au titre des périls couverts par le régime Cat Nat** (inondation, sécheresse, submersion marine, vents cycloniques, tremblement de terre) **devrait augmenter d'environ 40 % à horizon 2050 sous l'effet du changement climatique et 60 % en intégrant l'évolution des enjeux assurés.**

**La sécheresse géotechnique apparaît comme le péril le plus préoccupant** compte-tenu du montant des dommages qu'elle engendre et de leur forte évolution à horizon futur.



Les conséquences du dérèglement climatique sur la santé sont diverses et protéiformes (stress thermique, maladies respiratoires, anxiété, malnutrition...). **La santé s'invite donc dans les stress tests climatiques**, 17 groupes d'assurance français publieront en mai 2024 les résultats du stress test climatique mené par l'ACPR et prenant en compte l'évolution du taux de mortalité, les frais de soins et les arrêts de travail additionnels dans différents scénarios climatiques.



Les assureurs français affirment que face à la montée des risques d'intensité et de fréquence, **l'assurance sera à l'avenir plus chère et moins couvrante**. Il est donc urgent selon eux de **revoir l'articulation entre les organismes publics et privés** et de mettre en place des partenariats permettant d'amortir la croissance du coût des risques pour les assurés.

 Swiss Re **93 Md€**

C'est le **coût des catastrophes naturelles** supporté par les assureurs au niveau mondial en 2023 selon Swiss Re, un montant **en baisse de 25% par rapport à 2022, année exceptionnelle.**

## Principaux leviers d'intégration du changement climatique

01

Tarification et règles de souscription

02

Maîtrise des coûts

03

Efficacité opérationnelle

04

Prévention & Relation Client 



Après des premiers cas d'usage lancés dans l'assurance en 2023, **les expérimentations de l'IA générative devraient connaître une montée en puissance en 2024. Voici quelques cas d'usage :**

- **Analyse des risques :** modélisation des risques de crédit ou de l'assurance climatique ;
- **Gestion des sinistres:** évaluer les dommages suite à un accident, afin de mettre à jour des dossiers en temps réel et ainsi accélérer l'indemnisation des sinistres ;
- **Lutte contre la fraude:** optimisation des dispositifs existants ou encore identification de nouveaux schémas de fraude ;
- **Conformité et sécurité:** amélioration des process KYC, de lutte contre le blanchiment d'argent et d'optimisation des reporting.



France Assureurs et Assurance Prévention ont commandé auprès de Hespul **une analyse globale des risques sur les installations de panneaux photovoltaïques associées à un stockage de l'énergie produite dans des batteries au lithium.** Cette analyse identifie les grands principes et points de vigilance pour une bonne maîtrise des risques.



**Les courtiers grossistes attaquent le marché de l'assurance des projets photovoltaïques** qui reste la bête noire des assureurs. Ils rechignent toujours en effet à assurer les acteurs du photovoltaïque suite à une vague de sinistres dans les années 2010. Face à ces difficultés de marché, les courtiers grossistes se penchent donc sur la problématique. Après April et SPvie, voilà désormais le courtier NousAssurons qui sort un produit d'assurance photovoltaïque à destination des artisans installateurs, commercialisateurs ou chargés de la maintenance de panneaux photovoltaïque.



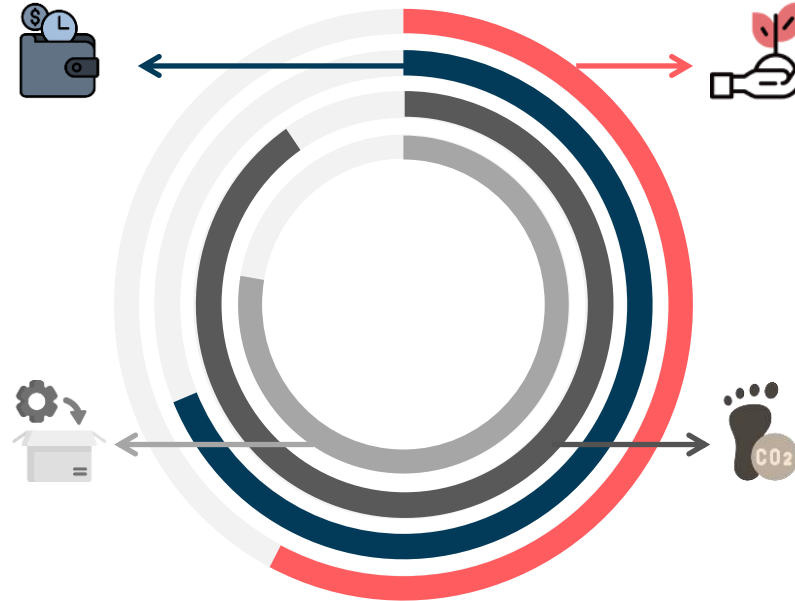


## Loi industrie verte

- La loi dite « industrie verte » a été publiée au Journal officiel le 24 octobre 2023 et son **entrée en vigueur est prévue pour octobre 2024**
- Les assureurs auront **l'obligation d'introduire une part minimum d'investissement dans des actifs non cotés (ou private equity)** dans les profils de gestion proposés sur leurs contrats

## Pièces de réemploi

- Les assureurs s'engagent de plus en plus dans la filière du **réemploi dans les réparations automobiles**
- Depuis la loi sur la transition énergétique de 2017, les garagistes ont **l'obligation de proposer des pièces détachées recyclées**
- Au-delà des économies qu'elles offrent, les pièces de réemploi participent à **limiter l'impact de l'automobile sur l'environnement**

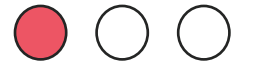


## Plan Epargne Avenir Climat

- Lancement en 2024 du **Plan Epargne Avenir Climat (PEAC)** réservé aux moins de 21 ans
- L'objectif est de mobiliser l'épargne privée et engager les jeunes dans la transition climatique
- Si le PEAC est ouvert auprès d'une compagnie d'assurances, d'une mutuelle ou d'une institution de prévoyance, **il prendra la forme d'un contrat de capitalisation**

## Assurance des crédits carbone

- Afin de parvenir à la neutralité carbone, la plupart des entreprises font appel aux **crédits carbone**
- Ainsi, un nouveau type d'assurance émerge à l'image de l'assurtech **CarbonPool** qui propose trois couvertures:
  - une garantie d'obtention de crédits carbone en cas d'insuffisance de production des projets carbone prévus
  - une assurance contre les événements d'inversion carbone inattendus
  - assurance contre les émissions dites involontaires



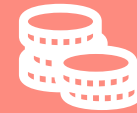
## 01 La CSRD va remplacer la NFRD

La CSRD exige des entreprises des données plus précises et standardisées. Elle introduit le principe de double matérialité, obligeant les entreprises à évaluer l'impact de leurs activités vis-à-vis des enjeux RSE (Environnement, Social, Économie et Gouvernance).

01



CSRD



Commissions

02

## 02 Des pratiques remises en cause

Face à la pression croissante sur le modèle de commissionnement, France Assureurs, la FNMF<sup>(2)</sup>, le CTIP<sup>(3)</sup> et Planète CSCA<sup>(4)</sup> devraient entamer cette année des discussions sur l'encadrement du précompte et de l'escompte. L'ACPR a d'ailleurs failli interdire la pratique du précompte en 2017 avant de rétro pédaler.

DORA

AI Act

03

## 03 Consultation en cours sur les RTS<sup>(1)</sup>

Pour assurer une entrée en application le 17 janvier 2025, les Autorités Européennes de Surveillances (AES) ont élaboré conjointement un ensemble de 14 textes avec deux échéances principales de soumission : le 17 janvier 2024 pour le premier lot et le 17 juin 2024 pour le deuxième.



04

## 04 L'AI Act a fait l'objet d'un accord politique entre Etats membres et le Parlement européen

Les RTS sont désormais attendus. Son entrée en application est prévue, au mieux, pour 2026.

Les assureurs devront garantir le respect des données personnelles lors de l'utilisation de l'IA et veiller à ce qu'il n'y ait pas de pratiques discriminatoires

(1) Regulatory Technical Standards = Normes Techniques Réglementaires

(2) Fédération Nationale de la Mutualité Française

(3) Centre Technique des Institutions de Prévoyance

(4) Syndicat des courtiers d'assurance





## Le programme de travail de l'ACPR pour l'année 2024 se focalise sur 4 grands axes de travail



Ce qui sera surveillé de près en 2024 :

- La **gestion du risque de taux et des écarts de duration actif/passif**
- L'évolution des **rachats en assurance vie** et ses effets sur la solvabilité et la liquidité des organismes (avec une attention particulière sur les **unités de compte ayant pour sous-jacent des parts de fonds immobiliers**).
- En assurance non-vie, la **prise en compte de l'inflation dans les modélisations des engagements**, ainsi que la rentabilité des organismes.



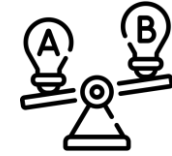
Remédier aux vulnérabilités structurelles et être proactif dans l'identification, la **prévention et la supervision des risques nouveaux et en développement**.

L'année 2024 sera marquée par les résultats du **2nd exercice de stress-test climatique**, dédié aux organismes d'assurance, et la publication de travaux sur leur gouvernance de ce risque. La mise en œuvre du règlement **DORA** est également prévue.



**Identifier et remédier aux risques d'inconduite et maintenir les dispositifs LCB-FT à un niveau de haute qualité.**

Après Abeille Vie en octobre 2023 (3,5 millions d'euros), c'est au tour de la Mutuelle de Poitiers d'être condamnée le 13 novembre 2023 à verser 600 000€ pour violation de ses obligations en matière de LCB-FT.

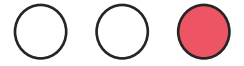


Le renforcement de l'expertise en matière de résolution assurance à travers **l'actualisation des premiers plans préventifs de résolution adoptés** fin 2022 et début 2023.

L'ACPR réalisera également des **analyses horizontales des plans préventifs de rétablissement** transmis par les groupes d'assurance sur les parties relatives aux fonctions critiques, à leur séparabilité et aux différentes interconnexions **afin d'identifier de bonnes pratiques**.







Le projet de directive européenne *Retail Investment Strategy* (RIS) a été publié le 24 mai 2023 par la Commission Européenne et poursuit son parcours législatif. Le Parlement européen et le Conseil devront parvenir à un compromis sur la base de ce projet avant d'entamer des trilogues interinstitutionnels pour parvenir à un **texte final d'ici avril 2024 et avant les élections européennes de juin 2024**. À compter de la date de publication au Journal officiel de l'Union européenne, les États membres disposeront de 12 mois pour transposer la directive dans leur droit national et de 18 mois pour appliquer les nouvelles dispositions. **Par conséquent, les exigences définitives devraient être applicables au plus tôt à la fin de l'année 2025 ou au début de l'année 2026.**



Ce texte vise à modifier plusieurs textes législatifs existants (DDA, MIFID II, Solvabilité II, UCITS, AIFMD) dans le but **d'améliorer les conditions d'une plus grande participation des investisseurs de détail (particuliers et petites entreprises) aux marchés des capitaux**, participation qui est actuellement plus faible dans l'Union européenne que dans d'autres régions.

Cette Directive vise à régler les problèmes suivants:

- **Difficultés d'accès à des informations pertinentes, comparables et facilement compréhensibles sur les produits d'investissement**
- **Risque d'être influencé de manière inappropriée par des informations commerciales irréalistes**
- **Conflits d'intérêts pouvant résulter d'incitations versées par les fabricants de produits aux distributeurs**
- **Niveau élevé des coûts des produits d'investissement qui n'offrent pas toujours un bon rapport qualité-prix**



Certaines dispositions du projet sont toutefois vertement contestées par les acteurs du marché :

- **La remise en cause des commissions qui ne seraient plus interdites comme prévu initialement mais qui seraient conditionnées par des critères stricts** tel que la délivrance d'un conseil devant s'appuyer sur une offre suffisamment large de produits ce qui n'est pas le cas de la majorité des distributeurs en Europe
- **Le distributeur délivrant un conseil dit « indépendant » ne pourra pas non plus percevoir de commissions** alors que l'indépendance est le propre du courtier
- Le concept de **value for money** (rapport qualité/prix) reste vague et nécessite donc une définition claire et opérationnelle
- Bien que ce projet de réglementation transversale soit focalisé sur les produits d'investissement de détail, **il n'est pas impossible que certaines de ses dispositions soient étendues aux produits d'assurance non-vie** notamment sur les questions de transparence et de commissions





Les assureurs doivent faire face à **l'érosion de la valeur des actifs non indexés sur l'inflation et de leur rendement réel**, combinée pour certains à une augmentation de leur passif.



**La BCE pourrait baisser ses taux à partir de juin prochain.** Leur hausse soudaine en 2022 continue de pénaliser l'assurance vie en fonds euros.



**Les coûts des sinistres augmentent du fait de la complexité des objets assurés.** A titre d'exemple, quel que soit le niveau de l'inflation, les coûts des réparations auto, en hausse de 8,42% en 2023, devraient rester élevés cette année d'après l'Argus de l'assurance.



**L'absentéisme en entreprise est au plus haut et bouscule l'assurance prévoyance.** Le taux d'absentéisme est passé de 5,5% en 2019 à 6,7% en 2022. L'absentéisme représente 5,7% du coût total de leur masse salariale pour les entreprises et pèse lourdement sur les finances des fournisseurs de contrats de prévoyance. Le CTIP indique que les Institutions de Prévoyance ont dû indemniser l'an dernier **30% d'arrêts de travail supplémentaires par rapport à 2019.**



L'ACPR appelle les compagnies d'assurance à **puiser dans leurs réserves pour mieux rémunérer les fonds en euros** à travers la redistribution progressive de la provision pour participation aux bénéfices (PPB).



**2,5%**

**La prévision d'inflation en 2024 de la Banque de France**



La Commission Européenne a publié en juin 2023 une proposition de règlement pour un cadre d'accès aux données financières (FIDA). Dans la version actuelle du texte, **FIDA permettrait aux consommateurs et aux entreprises d'autoriser des tiers (les utilisateurs de données) à accéder à leurs données détenues par des institutions financières (les détenteurs de données). Tous les produits financiers seront concernés (hypothèques, prêts, données sur les pensions, produits d'investissement fondés sur l'assurance,...) à l'exception des produits de santé.** Ce texte vise donc à favoriser la concurrence et l'innovation dans le secteur financier. Toutefois, les détenteurs historiques de données (banques, assureurs) font face à deux défis de taille:

- Une simple mise en conformité constituerait un **risque d'attrition** si la concurrence décidait de s'emparer d'opportunités et de la relation client à travers des capacités sophistiquées d'exploration de données (IA, machine learning...) afin de proposer des produits et services innovants
- Les **coûts de mise en conformité** pour rendre les données disponibles à des tiers (à travers des API<sup>(1)</sup>) et permettre aux clients de gérer en autonomie leurs accès (avec des tableaux de bord) seront probablement élevés

Par ailleurs, **France Assureurs s'est ouvertement opposé** le 23 janvier 2024 à ce projet à cause de son impact sur la capacité des assureurs à mutualiser les risques.



**Entrée en vigueur du Data Act le 11 janvier 2024 en vue d'une application le 11 septembre 2025.** Ce texte vise à établir une **meilleure répartition de la valeur générée par l'utilisation des données issues de l'Internet des objets (IoT)** entre les acteurs de l'économie des données ainsi qu'un **rééquilibrage de la concurrence sur le marché de l'informatique en nuage.**

A cet égard, le secteur européen de l'assurance ainsi que neuf autres associations européennes représentant les fournisseurs de services automobiles indépendants et les consommateurs **ont demandé à la présidente de la Commission européenne d'adopter d'urgence une législation européenne sur l'accès aux données des véhicules.** "La majorité des véhicules modernes sont connectés et offrent un immense potentiel pour une mobilité plus sûre et plus intelligente pour les consommateurs et les entreprises européens", souligne Insurance Europe qui dénonce le monopole des constructeurs sur l'accès aux données.

<sup>(1)</sup> Application Programming Interface : Interface de Programmation d'Application (**interface logicielle qui permet de « connecter » un logiciel ou un service à un autre logiciel ou service**)





L'amélioration des parcours client est au cœur des enjeux de l'assurance. Quatre nouvelles méthodes et technologies reviennent régulièrement dans les solutions déployées : l'UX design, l'intelligence artificielle, la robotisation et le recours à la data.



Plusieurs acteurs tel que la Maif mettent en place des centres de design ainsi que des départements dédiés à l'expérience client dans un **souci d'harmonisation sur l'ensemble des produits et de réduction des irritants** (délais de réponse, omnicanalité, devoir se répéter, incompréhension du conseiller, ne pas avoir de solution dès le premier contact...).



**Certains acteurs mettent l'IA au service de la satisfaction client**, dont la mesure est une priorité. En ce sens, Allianz France s'est équipé d'un outil d'enquêtes lui permettant d'adresser des e-mails et SMS à la suite de tout acte de gestion. 1,5 million d'enquêtes ont ainsi été réalisées en 2022, et près de 100 000 avis publiés en ligne. La Mutuelle Générale est quant à elle en train de développer une démarche IA qui permettra aux commerciaux **de lire, de comprendre et de comparer les tableaux de garanties** que pourraient leur remettre certains clients ou prospects afin de mieux les conseiller dans leur choix.



**La RPA (Robotic Process Automation)** consiste à automatiser des tâches répétitives au cœur même des processus de l'entreprise. En utilisant la **LAD/RAD (lecture et reconnaissance automatique des documents)** et l'**OCR (reconnaissance optique de caractères)**, le temps de traitement des demandes a été considérablement réduit ce qui permet aux gestionnaires de se consacrer à des tâches à plus forte valeur ajoutée.



Les assureurs disposant d'une très grande quantité de données, leur analyse permet de **mettre en évidence les comportements des utilisateurs grâce à des tests A/B**. La donnée sert aussi à **améliorer la prévention**, grâce notamment aux alertes météo.

# Contactez-nous pour un échange sur vos thématiques du moment



**Geoffroy VUATRIN**

Partner

+33 (0)6 24 76 04 48

[geoffroy.vuatrin@aurexia.com](mailto:geoffroy.vuatrin@aurexia.com)







# Aurexia

---

Bringing value, together